



Votants : 85
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 janvier 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 janvier 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 janvier 2015

ASSAINISSEMENT – MAITRISE D'OEUVRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES PLAINE DE COURANCE ET DES BOURGS DE SAINT-SYMPHORIEN ET GRANZAY-GRIPT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGÉ, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Christelle CHASSAGNE à Simon LAPLACE, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Florent SIMMONET, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Rabah LAICHOIR à Brigitte COMPETISSA, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Michel PAILLEY à Marie-Chantal GARENNE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Sylvette RIMBAUD à Christine HYPEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Titulaires absents excusés :

Dany BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150126-C28-01-2015-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 JANVIER 2015

ASSAINISSEMENT – MAITRISE D'OEUVRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES PLAINE DE COURANCE ET DES BOURGS DE SAINT-SYMPHORIEN ET GRANZAY-GRIPT

Monsieur **Joël MISBERT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté de Communes Plaine de Courance a engagé une opération consistant à mettre en place les infrastructures permettant l'assainissement collectif du Parc d'Activités Economiques Plaine de Courance et des bourgs de Saint-Symphorien et Granzay-Gript. A cet effet, un marché de maîtrise d'œuvre pour la station d'épuration avait été passé en 2009 avec la société SAFEGE. Depuis janvier 2014, ce dossier est géré par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Depuis 2009, la réglementation a évolué et restreint les possibilités de gestion des eaux usées traitées par irrigation. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération du Niortais (avec délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Plaine de Courance et de la commune de Prahecq) avait lancé une étude visant à remplacer les stockages d'eaux usées traitées des 4 stations d'épuration rejetant dans la Guirande, par la mise en œuvre de zones de rejets végétalisés et de mesures compensatoires (permettant de limiter les investissements).

Par ailleurs, considérant l'offre sur la Communauté d'Agglomération du Niortais de sites traitant les matières de vidange (dont 2 situés à proximité de Saint Symphorien), il ne sera pas nécessaire de réaliser une unité de traitement des matières de vidange.

En conséquence, il est possible de faire l'économie des projets de stockage des eaux traitées et de création d'une unité de traitement des matières de vidange, ce qui induit une diminution dans la masse des travaux prévus dans la mission du maître d'œuvre.

Le présent avenant consiste à réduire la maîtrise d'œuvre confiée à SAFEGE (en fonction des missions qui seront réellement exécutées), dans les proportions suivantes :

La rémunération initiale du titulaire pour l'ensemble du marché est de :

- | | |
|--|------------------------|
| • Tranche Ferme (missions AVP et PRO station, 5000 EH) : | 26 921,50 € HT |
| • TC 1 (missions ACT, VISA, DET et AOR sur station, 2500 EH) : | 45 784,00 € HT |
| • TC 2 (ACT, VISA, DET et AOR 2ème tranche station, 2500 EH) : | 34 923,50 € HT |
| • TC 3 (missions ACT, VISA, DET et AOR matières de vidange) : | <u>6 616,50 € HT</u> |
| Soit | 114 245,50 € HT |

Seule la tranche conditionnelle n°1 a été affermée par le maître d'ouvrage soit un montant total affermé de 72 705,50 €HT.

Les tranches conditionnelles n°2 et 3 ne seront pas réalisées, elles n'ont donc pas été affermées.

Le montant total de la tranche ferme du marché est porté de 26 921,50 €HT à **23 755,70 € HT** soit une diminution du forfait de **11,8 %**.

Le montant total de la tranche conditionnelle n°1 du marché est porté de 45 784,00 €HT à **36 627,20 € HT** soit une diminution du forfait de **20 %**.

Le montant total affermé à ce jour est porté de 72 735,50 €HT à **60 382,90 € HT** soit une diminution du forfait de **17 %**.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise SAFEGE,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ledit avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 85
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Joël MISBERT

Vice-Président Délégué